

Présentation

Le nombre de postes ouverts au recrutement 2009 de personnels enseignants du second degré public est identique à celui de 2008. 9 950 postes ont été offerts : 2 005 postes à l'agrégation, 5 753 au CAPES, 400 au CAPEPS, 254 au CAPET et 1 538 au CAPLP [1] [3]. En conséquence, le nombre d'admis est quasiment stable (- 0,1 %), soit 9 896 lauréats contre 9 908 en 2008. 84 % des admissions résultent des concours externes (dont 0,4 % au troisième concours du CAPES) et 16 % des concours internes. Tous concours confondus, 99,5 % des postes offerts ont été pourvus (99,6 % en 2008). Le taux de réussite global s'améliore, 14,3 % au lieu de 12,8 % en 2008.

En 2009, 1 756 contrats ont été offerts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 776 au CAFEP et 980 au CAER [2] [3]. Globalement, la baisse du nombre d'admis (- 8,9 %) reste inférieure à celle du nombre de postes (- 23,3 %). Le taux de couverture poursuit sa progression, 89,9 % des postes ont été pourvus contre 75,7 % en 2008. Le rendement est de nouveau en 2009 légèrement plus élevé au CAFEP (91,9 %) qu'au CAER (88,3 %).

Dans le premier degré public, 7 905 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 7 000 pour les concours externes (dont 290 pour le troisième concours et 133 pour le concours externe spécial de langues régionales), 740 pour le premier concours interne (réservé aux instituteurs titulaires) et 165 pour les seconds concours internes [4].

Sources :

- MEN-MESR DEPP / Système de gestion OCEAN.
- MEN-MESR DGRH.

Définitions

■ **Les concours internes statutaires** permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du second degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services.

■ **Des concours réservés**, organisés de 1997 à 2000 dans le cadre du dispositif de résorption de l'emploi précaire "loi Perben", (loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996), puis de 2001 à 2005 dans le cadre de la "loi Sapin", (loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001), ont constitué une voie exceptionnelle de titularisation offerte aux maîtres auxiliaires, professeurs contractuels et enseignants vacataires.

■ **Les troisièmes concours**, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils s'adressent aux candidats justifiant de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

■ **CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP.** Voir sigles en fin d'ouvrage.

■ **CAFEP.** Concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes.

■ **CAER.** Concours d'accès à une échelle de rémunération correspondant aux concours internes.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 05.16, 06.10, 07.34, 08.21, 09.26 (second degré) ; 05.17, 06.20, 07.28, 09.12 (premier degré).
- Tableaux statistiques, n° 6986, 7011, 7043, 7063, 7092.

Les concours de recrutement des enseignants

[1] Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public (France métropolitaine + DOM)

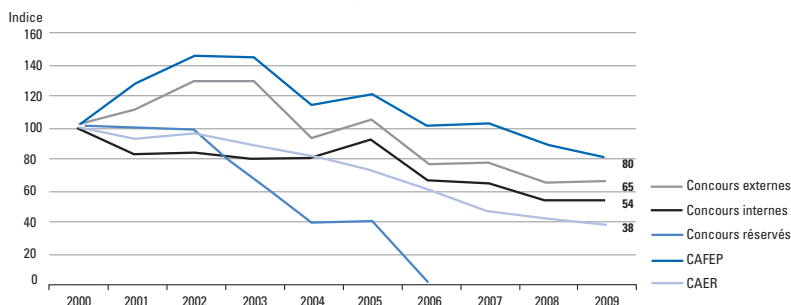
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Agréation	Postes	2 850	2 900	2 980	3 000	2 650	2 890	2 200	2 203	2 005	2 005
	Admis	2 835	2 878	2 962	2 974	2 645	2 872	2 196	2 201	2 001	1 995
CAPES	Postes	9 265	9 550	11 171	10 745	8 217	9 645	6 862	6 994	5 753	5 753
	Admis	9 059	9 541	10 911	10 502	8 188	9 601	6 836	6 976	5 755	5 726
CAPEPS (1)	Postes	1 370	1 425	1 671	1 610	963	950	440	400	400	400
	Admis	1 337	1 419	1 646	1 610	963	950	440	400	400	400
CAPET	Postes	1 325	1 250	1 443	1 340	820	835	405	325	254	254
	Admis	1 246	1 234	1 310	1 270	801	810	405	325	254	254
CAPLP	Postes	3 960	3 875	4 665	4 400	2 640	2 840	1 818	1 728	1 538	1 538
	Admis	3 424	3 718	4 157	3 947	2 524	2 674	1 792	1 701	1 498	1 521
Tous concours second degré public	Postes	18 770	19 000	21 930	21 095	15 290	17 160	11 725	11 650	9 950	9 950
	Admis	17 901	18 790	20 986	20 303	15 121	16 907	11 669	11 603	9 908	9 896
Concours externes	Postes	12 965	14 335	17 140	17 140	11 975	13 475	9 750	9 750	8 350	8 350
	Admis	12 743	14 169	16 381	16 470	11 873	13 316	9 706	9 712	8 316	8 314
Concours internes	Postes	3 070	2 465	2 490	2 385	2 385	2 735	1 975	1 900	1 600	1 600
	Admis	2 942	2 445	2 458	2 357	2 369	2 713	1 963	1 891	1 592	1 582
Concours réservés	Postes	2 735	2 200	2 300	1 570	930	950
	Admis	2 216	2 176	2 147	1 476	879	878

(1) Depuis 2007, le concours interne du CAPEPS n'est pas ouvert.

[2] Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé (France métropolitaine + DOM)

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CAFEP	Contrats	1 850	1 850	2 220	2 220	1 453	1 300	1 146	1 276	1 210	776
	Admis	896	1 140	1 291	1 289	1 026	1 077	899	904	795	713
CAER	Contrats	2 500	2 500	2 925	2 925	2 925	2 925	1 950	1 350	1 080	980
	Admis	2 248	2 093	2 162	1 968	1 838	1 628	1 342	1 056	938	865
Tous concours second degré privé	Contrats	4 350	4 350	5 145	5 145	4 378	4 225	3 096	2 626	2 290	1 756
	Admis	3 144	3 233	3 453	3 257	2 864	2 705	2 241	1 960	1 733	1 578

[3] Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré (base 100 en 2000) (France métropolitaine + DOM)



[4] Concours de recrutement de professeurs des écoles publiques en 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis / présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externes	7 000	80 637	44 907	7 014	15,6	1 163
Premier concours interne	740	1 205	780	566	72,6	11
Seconds concours internes	165	1 686	576	148	25,7	8
Total	7 905	83 528	46 263	7 728	16,7	1 182

Remarque - Le troisième concours et le concours externe spécial sont comptabilisés avec le concours externe. Le second concours interne spécial est comptabilisé avec le second concours interne.